



**Avec le soutien de l'Union européenne**

**Fonds Européen d'Aide aux plus démunis (FEAD)**

***2014 – 2020***

Fonds Européen d'Aide aux plus démunis (FEAD)  
12 – 14, avenue Emile Reuter  
L – 2420 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

Gestion assurée par le Ministère de la  
Famille, de l'Intégration et à la Grande  
Région

## RESUME DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2017

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région est l'Autorité de gestion du Fonds européen d'aide aux plus démunis.

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) contribue, conformément à la Stratégie Europe 2020 à l'objectif de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les autres Fonds structurels.

Il concourt à atténuer les formes d'extrême pauvreté et ayant une forte incidence en matière d'exclusion sociale.

Au Luxembourg, le FEAD permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plate-forme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère de la Famille de l'Intégration et à la Grande Région, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Cent Buttek asbl » et de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer ».

En 2017, la plate-forme de collaboration a notamment eu des échanges de vue sur les produits à adjudiquer, les expériences des organisations partenaires, les indicateurs, l'enquête auprès des organisations partenaires et des bénéficiaires du FEAD et le rapport annuel de mise en œuvre.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 553.264,08 € pour l'acquisition alimentaire et à 158.510,63 € pour l'acquisition de l'aide matérielle de base.

Les produits alimentaires distribués sont l'huile d'olive, l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre et le thon.

Les produits de l'assistance matérielle de base distribués sont le papier hygiénique, le shampoing, le dentifrice, le gel douche.

Au Luxembourg, 12.453 personnes (4.843 ménages) dont 6.469 femmes et 5.948 hommes ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base en 2017. 3.764 enfants ont fait partie des 4.843 ménages.

### **Enquête auprès des organisations partenaires et des bénéficiaires finaux du FEAD**

En vertu de la réglementation de la Commission européenne, il a été demandé aux États membres de mener en 2017 une enquête auprès des organisations partenaires et des bénéficiaires finaux du FEAD.

Le but est de mieux comprendre la situation socio-économique des personnes ainsi que leur opinion au sujet de l'aide accordée par le FEAD.

La Commission européenne utilisera les résultats de l'enquête obtenus auprès de tous les États Membres pour évaluer et améliorer le FEAD.

Ainsi, suite à un appel d'offres, le ministère a chargé l'Institut national de recherche TNS ILRES de réaliser une enquête auprès des organisations partenaires et des bénéficiaires du FEAD.

Il ressort de l'enquête que le dispositif mis en place par le Luxembourg fonctionne bien.

Au Luxembourg, les personnes qui tombent dans une situation de précarité obtiennent rapidement une aide appropriée.

Les bénéficiaires jugent les conseils obtenus auprès des organisations partenaires comme très utiles et efficaces.

### **Mesures d'accompagnement par les organisations partenaires**

Les Offices sociaux mettent en place différentes mesures dans le cadre de la loi organisant l'aide sociale.

Par ailleurs, les épiceries sociales de la Croix-Rouge luxembourgeoise et de la Caritas et l'association « den Cent Buttek asbl » ont effectué/organisé des mesures d'accompagnement notamment des ateliers culinaires, des ateliers pour enfants, des ateliers dans le domaine des énergies renouvelables, des fêtes etc.